





**E Gouvernance (suite)**

Membres du conseil d'administration et du comité de direction (y compris les membres qui ont quitté leurs fonctions au cours de l'exercice financier)  
 (Si l'espace est insuffisant, imprimez une page supplémentaire.)

Nom de famille (selon l'acte de naissance)	Prénom	Fonctions	Départ
Fortin	Matthew	Président	<input type="checkbox"/>
Giguère	Maxime	Vice-Président/comité d'examen	<input type="checkbox"/>
Poudrier	Caroline	Secrétaire-archiviste/membre exécutif	<input type="checkbox"/>
Bérubé	Stéphane	Membre exécutif/secrétaire-archiviste	<input type="checkbox"/>
Guérard	Alexandre	Membre exécutif	<input type="checkbox"/>
Simard	Jonathan	Membre exécutif	<input type="checkbox"/>
Potvin	Alexandre	Membre exécutif	<input type="checkbox"/>
Innis	Jayson	Membre exécutif	<input checked="" type="checkbox"/>
Paquet	Guillaume	Membre syndic	<input type="checkbox"/>
Lévesque	Martin	Membre syndic	<input type="checkbox"/>
Legrand	Alexandre	Membre syndic	<input type="checkbox"/>
Legault	Dany	Sergent d'arme	<input type="checkbox"/>
Doré	Alexandre	Conducteur	<input type="checkbox"/>
Blanchet	David	Comité d'examen	<input type="checkbox"/>
Giguère	Pier-Olivier	Comité d'examen/assistant gérant d'affaires	<input type="checkbox"/>
Boivin	Sylvain	Gérant d'affaires, secrétaire financier	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

**F Déclaration formelle du président ou du directeur général**

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette déclaration et ses annexes, s'il y a lieu, sont véridiques et complets et je comprends que le fait de transmettre sciemment un renseignement faux ou inexact constitue une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

Fortin Matthew &amp; Boivin Sylvain

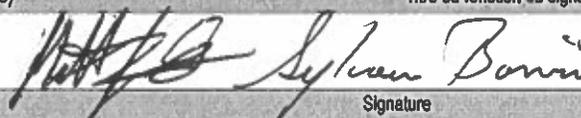
Nom de famille, prénom (selon l'acte de naissance)

Président &amp; gérant d'affaires, s.f.t.

Titre ou fonction du signataire

29 juin 25

Date



Signature

**G Publication et transmission de la déclaration****Publication de la déclaration**

La déclaration sera publiée sur le site Internet du ministère du Travail ([www.travail.gouv.qc.ca](http://www.travail.gouv.qc.ca)) en vertu du deuxième alinéa de l'article 93.1 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (RLRQ, chapitre R-20).

**Transmission de la déclaration**

La déclaration doit être acheminée aux coordonnées indiquées ci-dessous, accompagnée des états financiers vérifiés.

Par courrier :

Ministère du Travail  
 Direction des études et de l'information sur le travail  
 425, rue Jacques-Parizeau, 5<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 4Z1

